

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CF84

présenté par
M. Charles de Courson

ARTICLE 8**ÉTAT D****« Participations financières de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	-12 732 000 00	0	-12 732 000 000	0
Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État	0	0	0	0
TOTAUX	-12 732 000 00	0	-12 732 000 000	0
SOLDE	-12 732 000 000		-12 732 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement d'appel est d'annuler l'intégralité des 12,732 milliards d'euros ouverts au titre du programme « Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État » afin d'obtenir des éclaircissements sur la possible renationalisation du capital d'Electricité de France EDF.

Lors de son audition du jeudi 7 juillet 2022 par la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale, le ministre de l'Economie a refusé de révéler le

montant consacré à la « renationalisation » du capital d'EDF, par ailleurs, interrogé sur les autres opérations envisagées, le ministre a déclaré que les informations n'étaient pas publiques.

Ces opérations sont d'une ampleur budgétaire considérable et ne sont ni détaillées ni justifiées par le présent PLFR.

Les auteurs de cet amendement comprennent le besoin de confidentialité, cependant, ils demandent par cet amendement d'appel, à ce que les informations relatives à ces prochaines opérations concernant EDF et d'autres entreprises soit a minima communiquées au Président de la commission des finances ainsi qu'au rapport général du budget.